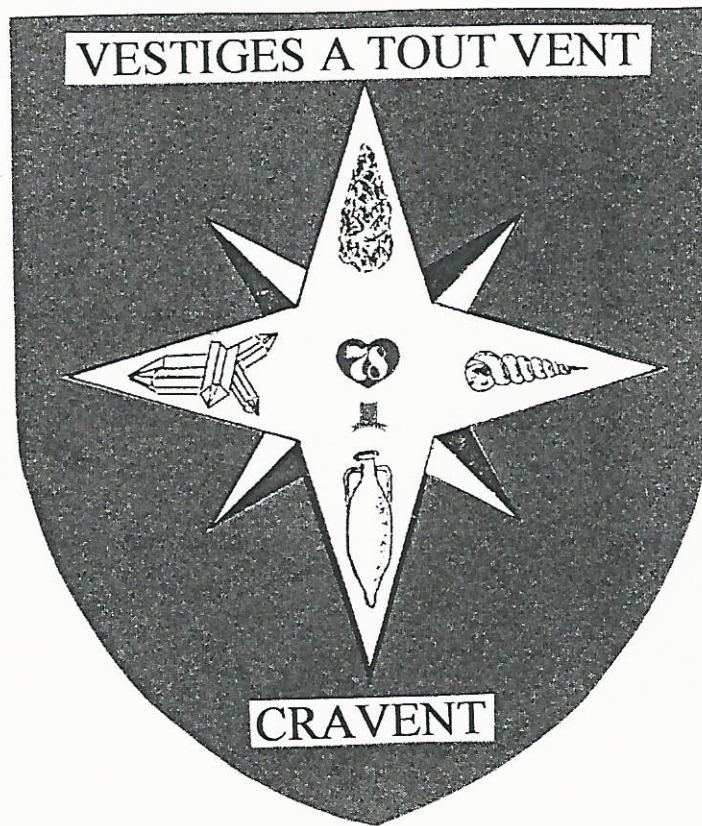


RETRO N° 36 37



INFORMATION



Ce n'est pas parce qu'il est difficile de trouver, qu'il ne faut pas oser chercher.

VESTIGES A TOUT VENT

LE MOULIN A VENT

Dressé sur sa butte (au lieu-dit le Moulin à Vent), il culminait à plus de 160 mètres d'altitude; les ruines de ce moulin banal édifié dans la moitié du XVe siècle étaient encore visibles, de la route de Cravent à Villegats avant l'an 2000

C'était un lieu de promenade pour certains Craventais qui aimaient les randonnées pédestres, et la nature.

De nombreux outils lithiques furent trouvés à ses alentours.

Au début de l'an 2000 il fut détruit par le propriétaire du champ pour récupérer une centaine de mètres carrés de terrain, pour agrandir sa culture.



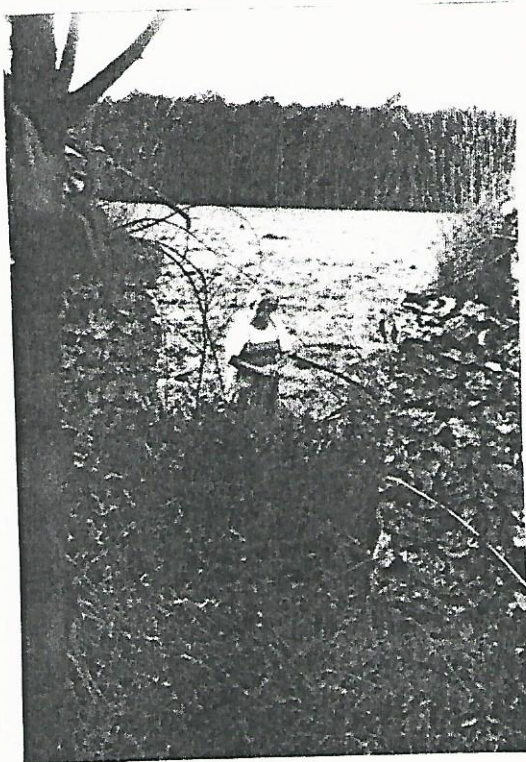
Il avait encore une hauteur de 3,50 à 4 mètres à notre arrivée à Cravent en 1955.

La partie la plus élevée en 1980, faisait 2,40 mètres (voir photos), à l'origine celui-ci devait faire dans les 10 mètres avec des ailes de 7 mètres, pour une voilure de 40 mètres carrés environ, sa base extérieure avait un diamètre de 6,30 mètres pour un diamètre intérieur de 4,10mètres, ce qui donnait un mur de 1,10 mètre d'épaisseur en moyenne.

L'orientation de la porte était nord-ouest et sa largeur d'ouverture de 1,63 mètre pour une hauteur de 2 mètres.

LE MOULIN A VENT

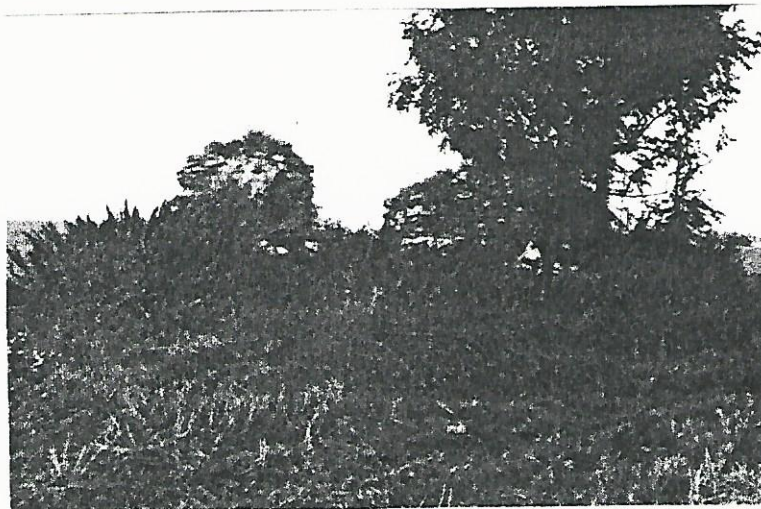
La construction faite en pierre du pays avec blocage divers et mortier grossier, nous donnait un bel exemple du savoir faire de cette époque. Comme la plupart des moulins banaux (moulin à tour) pour la mise au vent, seul le toit tourne avec l'aide d'un bras extérieur, placé à l'inverse des ailes.



Le tracé du chemin pour y accéder était encore visible il y a une quinzaine d'années; il a disparu du fait des gros labours.

Il fut acheté au moment de la révolution par un Sieur Masson Gabriel qui l'a restauré et fait fonctionner jusqu'en 1810.

Il était la propriété de la famille Jean Rousseau de Villegats. Bien avant sa démolition nous avons eu son autorisation pour en faire la prospection.



Après un premier déblayage de l'intérieur, notre ami Christophe Peyrat-Armandy a trouvé une pièce de bronze de l'époque Napoléonienne et un morceau de poterie du XVIIe siècle.

LE MOULIN

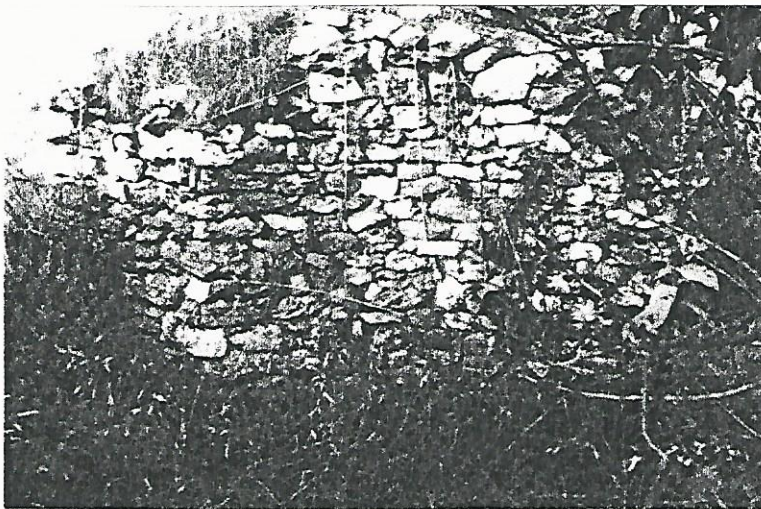
Le moulin était trop petit pour en faire une maison ou une grange quelconque, sa destruction naturelle commença par un manque d'entretien vers 1830, et il est déjà signalé à l'état de ruines en 1848.



Au moulin on y faisait de la farine (blé, seigle etc...) pour les gens du village, mais aussi de ses alentours: Chauffour, Villegats etc... .

Bien après 1810, le moulin à eau de Blaru le plus proche de Cravent (environ 6 kilomètres) fournissait la farine nécessaire à la vie de notre commune.

Parfois pour se dépanner, les habitants du pays faisaient leur mouture eux-mêmes, ce fut le cas pendant la guerre de 1939, en broyant les grains entre deux meules ou même avec le moulin à café.



Le moulin, lieu de rencontres des paysans (et pour eux l'occasion de colporter les nouvelles) apportant leurs sacs (ou nouées) de céréales (blé ou seigle) soit en charrette, à dos d'âne, ou venant

LE MOULIN

chercher sa farine (blanche ou bise), le son , la recoupe, et diverses issues de résidus, pour la nourriture des volailles et lapins.

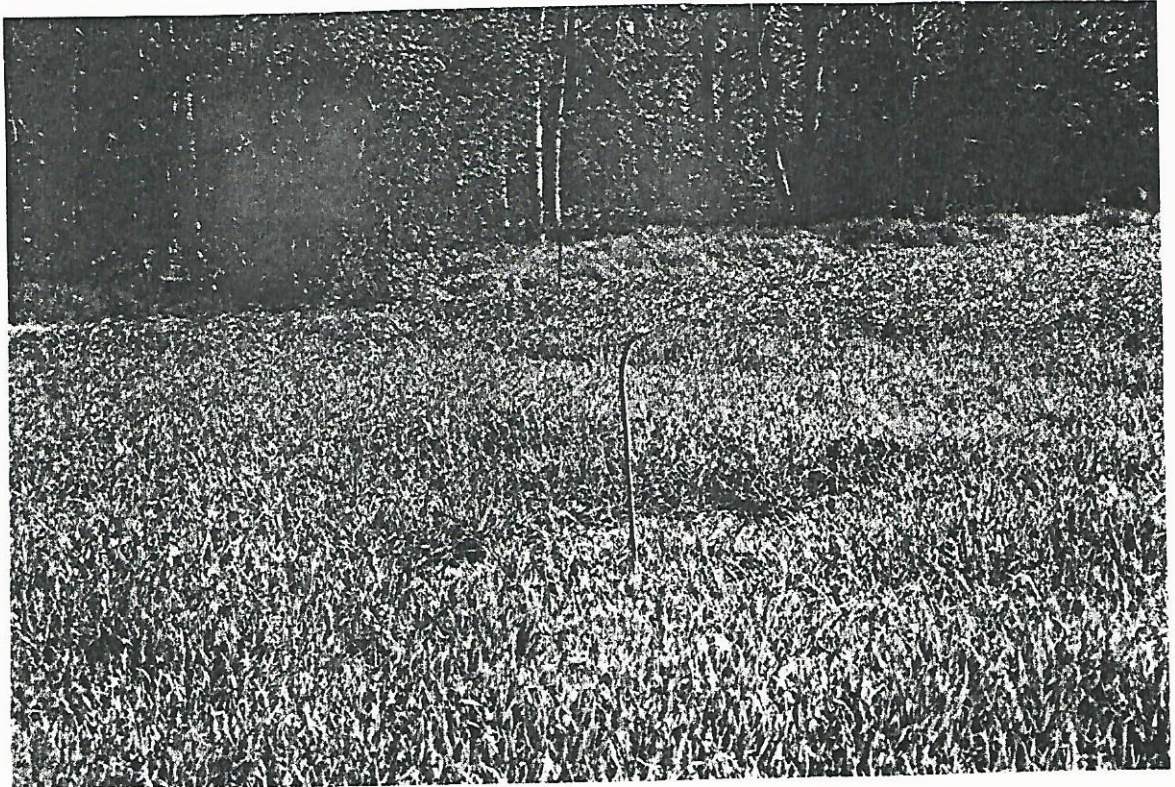
Le paysan devait garder d'une année sur l'autre, la provision de blé et de seigle, (céréales panifiables) qui lui servait à fabriquer son pain suivant les besoins de la famille.

Le pain était bien souvent cuit à la ferme tous les 8 ou 15 jours, le four servait pour plusieurs familles. L'arrêt progressif des fours se fit après 1918.

Le moulin était mû par la force hydraulique au Xe siècle, le moulin à vent apparaît vers 1150.

Le moulin n'a pas servi qu'à broyer les céréales, des machines branchées sur lui ont permis dès le XI et XIIe siècles un usage multiple.

Sur la photographie, l'emplacement de la canne était le centre des ruines du moulin, détruit par l'insouciance humaine au deuxième millénaire, après 600 ans d'existence.



LA FABRICATION DU PAIN LORS D'UNE FÊTE FAMILIALE, POUR LE PLAISIR DE BIEN RECEVOIR.

Je me souviens d'avoir assisté plusieurs fois à cette fabrication toujours très minutieuse.

La veille de la fête, Gilberte (la ravaudeuse du pays également requise pour les nettoyages du printemps, dont le mari était le bricoleur du pays) venait aider ma tante à préparer les victuailles, et surtout à faire le pain avec ma elle, (environ 15 kilogrammes).

Ma tante prépare et dose la farine blanche tamisée, le sel, l'eau de source (très important) et surtout le levain à base de levure de bière (le spuma concreta des Gaulois), qui donne un pain très léger et toujours apprécié des invités. (Voir levain en fin de récit).

Le tout est mis dans la maie, ma tante commence à pétrir la pâte cela donne chaud, Gilberte la remplace ; sous leurs efforts la pâte se lie et s'amollit, enfin celle-ci est faite et mise dans un banneton pour la faire lever.

Il est important d'avoir une température clémente dans la pièce (fournil) car la chaleur est nécessaire à la fermentation.

Par la suite avec une palette en bois, la pâte est séparée pour en faire autant de parts qu'il y a de panetons, dans chacun d'eux la toile est préalablement saupoudrée de farine. Une partie de cette pâte est réservée pour les galettes et autres friandises ; ma tante y ajoute du beurre, des oeufs, du sucre etc... La pâte est à nouveau travaillée, et le matin elle sera façonnée au rouleau pour l'amincir, la découper en forme, et elle sera mise dans les moules avec les fruits disponibles suivant la saison, cerises, prunes, pommes, poires, compote etc..., dans le reste de la pâte elle glisse une tablette de chocolat ou une saucisse crue.

Pendant ce temps les hommes se reposent (les enfants aussi) par contre le matin, ils seront les premiers au travail, pour mettre le four en chauffe et préparer certaines victuailles. Lorsque le four est chaud et la pâte bien levée dans les panetons, mon oncle fait des entailles sur le dessus avec une spatule en bois, puis vide les panetons sur la pelle plate en bois, dont le

LE PAIN

long manche repose sur le dossier d'une chaise ; il enfourne soigneusement les pains, en prenant la précaution de les isoler à cause des braisures. Il met ensuite les galettes et autres friandises dont quelques-unes sont gardées pour une veillée avec les voisins et le conteur du pays dont les histoires ont émerveillé ma jeunesse.

Enfin voici le pain croustillant et bien doré, les invités lui feront honneur. Il était consommable pendant une semaine, si on le gardait plus longtemps dans la huche, il risquait de moisir mais surtout de rassir.

Ma tante refusait de nous donner du pain à la sortie du four "c'était mauvais pour la santé", disait-elle, mais une heure plus tard nous avons droit à une belle tartine, soit avec du beurre et de la confiture, soit avec du saindoux salé, à notre convenance.

Les invités vont arriver, ma tante et mon oncle se préparent pour les recevoir, (pour les enfants, nous avons droit à une revue vestimentaire, inspection des mains, et à des recommandations...).

Pendant ce temps, Gilberte aidée de son mari préparaient les autres mets avant que les braises du four ne soient éteintes. Ils faisaient cuire un gros morceau de porc, un gigot ou des volailles, il était possible également de faire cuire des légumes dans une marmite en fonte, mais surtout des pommes de terre sur les cendres.

Comme boisson, il y avait du cidre ordinaire et du sans eau pour les adultes (très rarement du vin, parfois pour le dessert), et de l'eau pour les enfants!.. .

Gilberte et son mari prenaient place à table avec nous, des extra venaient faire le service et la vaisselle.

Souvenir de mon enfance, pendant les vacances, et cela à une quinzaine de kilomètres de Cravent.

LE PAIN

Le reste du temps, le pain était acheté à la boulangerie du pays ; par la suite c'est le boulanger qui faisait cuire les mets, première simplification avant le traiteur.

A Cravent il y avait encore avant 1914 des fours à pain en activité. Après 1918 il y avait déjà un dépôt de pain à Cravent. Il existe encore des fours à pain chez les particuliers, certains servent toujours, moi-même dans un four en briques réfractaires, suivant les possibilités, je fais mon pain.

Certains habitants du pays le font de différentes manières ; dans une cocotte, dans le four de la cuisinière etc..., et maintenant dans le commerce il existe des fours électriques.

LE LEVAIN

Avant de faire son pain ma tante devait s'assurer de l'état du levain (à base de levure de bière) acheté la veille chez le boulanger. La qualité du levain dépend de la fermentation de la pâte ; aujourd'hui nous employons par principe de la levure chimique ou levure de boulanger.

Banneton : petit panier sans anse dans lequel on fait lever le pain.

Paneton : petit panier doublé de toile, où les boulangers mettaient la pâte nécessaire pour faire le pain.

Il n'y avait pas de four banal à Cravent.

Banal (e) (aux) : soumis à une redevance au seigneur (par la suite à son propriétaire) tout en étant un usage public et obligatoire.

LA GUERRE DE 1870 A CRAVENT

Le mobile Maisonnas emporte sur ses épaules son camarade Damon blessé, et jette son sac, qui devient aussitôt la proie de l'assaillant.

Déjà, et bien avant d'être blessé mortellement, le capitaine Rouveure avait envoyé un des siens pour réclamer du secours à Vernon.

A cet appel, le capitaine René de Causon réunit en toute hâte 45 hommes de la première compagnie du 3e bataillon, lesquels gagnent après une heure de marche au pas de gymnastique le théâtre de ce combat inégal. Hélas ! La 6e compagnie de ce même bataillon engagée depuis deux heures, avait laissé un certain nombre de morts, blessés ou prisonniers entre les mains de l'ennemi ; les débris de cette vaillante compagnie n'en continuaient pas moins à se défendre sous les ordres de ses lieutenants MM. Vachon de Lestra et Séguin...

(Après avoir reçu du secours de Vernon), les Ardéchois entraînés avec vigueur par leurs officiers sont bientôt à trente pas des pièces, et soutiennent sans broncher une vive fusillade de mousqueterie et les décharges de l'artillerie qu'ils font taire. Ils vont s'élancer à la baïonnette, mais l'ennemi prévoyant cette attaque, cesse le feu et prend la fuite à travers champs, entraînant ses pièces dans une course désordonnée. Vers quatre heures, la retraite des Prussien étant générale, nous réoccupâmes le village de Molu et les poursuivîmes dans la direction de Chauffour.

Les Prussiens perdirent au combat de Molu, un officier et environ 100 hommes, qu'ils eurent comme de coutume l'habileté d'enlever au fur et à mesure qu'ils tombaient.

Une seule maison de Blaru contint 35 blessés pendant l'affaire. Plusieurs voitures chargées de morts et de blessés traversèrent Bonnières, se dirigeant sur Mantes.

De notre côté, les pertes furent sensibles; En outre de la mort du capitaine Rouveure, nous eûmes à déplorer celle du lieutenant Leydier et de huit hommes. Le sergent-major Belle qui avait été blessé pendant l'action fut

.....

LA GUERRE DE 1870 A CRAVENT

fait prisonnier avec onze hommes de sa compagnie en s'efforçant d'arracher à l'ennemi le corps de son capitaine ; de plus une vingtaine de mobiles furent blessés et plusieurs, grièvement atteints, succombèrent peu de temps après dans les hôpitaux de Vernon, Louviers, Evreux et Bernay.

LE CAPITAINE ROUVEURE

Nos ennemis - il faut le reconnaître rendirent justice à la valeur des Ardéchois, et en particulier à l'attitude héroïque du capitaine Rouveure.

Le corps de ce jeune officier, soustrait à la pitié de ses soldats par un enlèvement rapide de la part des Prussiens, fut transporté à CRAVENT, dépouillé seulement de sa montre et de son porte-monnaie.

Le 27 novembre, il reçut avec une certaine pompe les honneurs militaires, conjointement avec un officier bavarois tué dans l'action.

Entouré de guirlandes de branches de sapin, la tête ceinte d'une couronne de laurier, il fut placé en cet état dans un cercueil et inhumé auprès de l'officier prussien.

Un discours prononcé par un général rendit hommage à la valeur des deux victimes.

Le lendemain, Monsieur Lefort, curé de Vernon accompagné de Monsieur l'abbé du Sert, aumônier du 3^e bataillon des mobiles de l'Ardèche, se fit conduire à CRAVENT pour réclamer le corps du capitaine Rouveure et le remettre à sa famille. Le général prussien ne fit aucune difficulté, mais au moment où les deux prêtres allaient quitter le camp, il ordonna à l'aumônier de rester en otage jusqu'à ce qu'on ait rendu les dépouilles mortelles du comte Charles Von Kleist, capitaine commandant au 10^e régiment de hussards, tué comme on l'a vu, au combat du 22.

.....

LA GUERRE DE 1870 A CRAVENT

L'abbé du Sert fut assez maltraité et menacé même d'être fusillé, car il fut considéré un instant comme officier français déguisé ; cependant on le remit en liberté deux jours après, en même temps qu'un détachement commandé par un officier supérieur allemand, jeune Prince de Saxe, escortait jusqu'à nos avant-postes le cercueil du capitaine Rouveure.

Télégramme à Annonay, Vernon, le 30 novembre 10h50 matin.

Capitaine Rouveure, mort en brave, en héros, pour la Patrie, emporte les regrets de tous. Son corps, remis par autorités prussiennes après honneurs rendus, est à l'hôpital de Vernon. Il a été embaumé pour attendre son malheureux père.

“A de Montgolfier”.

(La couronne de laurier, rapportée avec le corps du capitaine Rouveure, reposait sur son cercueil, avec son épée, pendant la cérémonie funèbre).

Monsieur X. Raspail assure qu'avant le transport du corps du lieutenant Von Kalckstein en Allemagne, celui-ci faute de matières pour l'embaumement, fut salé et resta pendant quinze jours à Mantes, exposé dans une chapelle ardente. En effet, abandonné tout d'abord et enterré sur le champ du combat, c'est seulement le lendemain, sur les indications de quelques paysans que les Prussiens vinrent déterrer et emporter le corps du lieutenant Von Kalckstein.

.....

LA GUERRE DE 1870 A CRAVENT

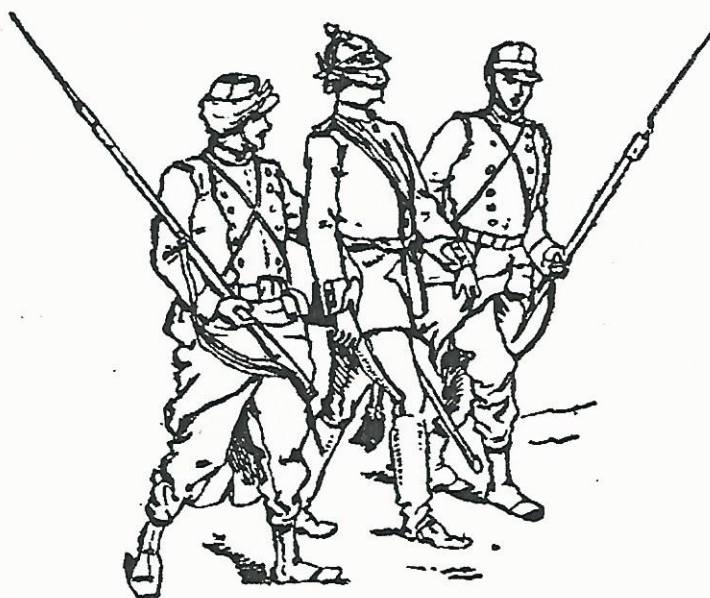
Je remercie Madame Bacot qui m'a transmis cette chanson.

LES TROIS COULEURS

(Chanson chantée à la guerre de 1870)

*Les connais-tu les trois Couleurs ?
Les trois Couleurs de France
Celles qui font vibrer le coeur
De joie et d'espérance :*

*Bleu céleste : couleur du jour
Rouge sang : couleur d'amour
Blanc : franchise et espérance. (bis)*



Officier prussien fait prisonnier par deux Francs-Tireurs, "longues capotes".

ANECDOTES SUR LA GUERRE DE 1870

Madame Micheline Maugan me raconta que son grand-père né en 1866 mort en 1946, se souvenait des Allemands (Prussiens) avec les casques à pointe passant à la Bourdonnerie. Ils descendaient à la cave chercher à boire, cette image lui était restée en mémoire.

La mère de Monsieur Derrien se rappelait que la victoire de Villegats avait été fêtée dignement par les gens du pays, ensuite ce fut malheureusement l'occupation.

Pendant la guerre de 1870-1871, Madame Badoual "la grand-mère du Docteur Badoual", chantait une chanson patriotique "Les trois couleurs" après chaque victoire des Francs-Tireurs sur les Prussiens ou lors de fêtes populaires.

Les officiers prussiens réquisitionnaient les maisons pour loger les soldats, or le bruit courait qu'ils avaient peur des épidémies. C'est ainsi que la maison de Mademoiselle Huet ne fut pas occupée, son arrière-grand-mère, petite fille à l'époque avait reçu l'ordre de son père de se coucher et de feindre d'être malade. L'officier ne fut pas dupe, la déclara "pas bien malade" mais il préféra chercher plus loin.

De même l'on raconte que lorsque les soldats ennemis interrogeaient pour connaître la direction de Villegats, la mémoire faisait défaut aux villageois.

Souvenir de Monsieur Jean Robert : En 1870 deux soldats Allemands furent enterrés dans le cimetière de Cravent, sur le pourtour des tombes, il y avait un encadrement en fer forgé. Elles furent enlevées pendant l'occupation de 1940-1945.

Enfin, je possède une partie d'étrier d'un cavalier Prussien et un morceau de latte (sabre de cavalerie), trouvés sur le champ de bataille.

Voici quelques délibérations du Conseil Municipal pendant cette période.

.....

Bureau de bienfaisance, à examiner la situation financière de ces établissements et à rechercher les moyens de venir en aide aux nécessiteux pendant l'hiver. Il n'y a dans la commune ni bureau de bienfaisance ni nécessiteux.

Il est conséquent il n'y a pas lieu d'examiner les affaires ci-dessous mentionnées.

M. le Maire présente ensuite les comptes de gestion des finances qu'il a dressés pour la liquidation des recettes et des dépenses qu'il a effectuées pendant l'occupation allemande.

Ces comptes sont approuvés par le Conseil.

Enfin, la liste des enfants indigents dressée par M. le Maire et M. le Curé est adoptée par le Conseil municipal.

Fait et délibéré à Cravent, en Maire, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire (Houen) Baron

Soubat Le Maire (Mouillard)

N^o 2

L'an mil huit cent soixante-seize, le Samedi deux Décembre, à huit heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Maire.

Présents: M.M. Muchaux-maire, Soubat, Lejeune, Mouillard, Auguste, et Baron Auguste Marcel Jaques et Gobe' Auguste.

Absents M. M. Mouillard Etc.
Henri et Douville sans faire connaître le motif

M. le Maire fait connaître que
 l'Objet de la réunion est la nomination
 de deux membres du Conseil chargés
 de faire partie de la Commission cantonale
 chargée de réviser les listes du jury d'assises.
 M. Me. Lejeune et Sambat ont désigné
 à l'unanimité, et ont accepté

Fait en séance à Evreux le jour,
 mois et an que dessus, et ont les
 membres présents, signé au registre.

Le jeune *M. Me. Sambat*
Auguste *Auguste*
Labbe

Délibération Du Conseil municipal
et des plus Hauts Imposés.

no 3.

Le sixième huit écrit soixante onze,
 le sept Décembre, à huit heures
 du matin, le Conseil municipal, assemblé
 conformément à la circulaire de M. le Préfet
 en date du 15 Novembre dernier, des plus Hauts
 Imposés, s'est réuni sous la présidence de M. Me.

Présents: M. Me. Michaux, Lejeune, Sambat, Muon, Marcel
 Baron, Meulard, Olic, Gauselle, Joregue et Labbe Auguste.
 M. Me. Cadet, Fran. Labbe, Remane Claude, Denière Auguste, Denille Françoise, Cadet Charles.
 Absents: M. Meulard Auguste, Evreux municipal, Michaux et
 Ricard, Fleuret, Perville, J. Jacques, sans faire connaître motif de leur absence.

Le Président donne lecture d'une
 lettre de M. le Préfet, annonçant que, dans le
 partage des 20 millions accordés au département
 sur les 40 millions votés par l'Assemblée

M. le Maire fait connaître que
 l'Objet de la réunion est la nomination
 de deux membres du Conseil chargés
 de faire partie de la Commission cantonale
 chargée de réviser les Listes du jury d'assises.
 M. M. Sejeune et Sambat ont dirigés
 à l'unanimité, et ont accepté

Fait en séance à Cravent le jour,
 mois et an que dessus, et ont les
 membres présents, signé au registre.

Sejeune *MURON* *Sambat*
Marcel Auguste Boutard
Auguste Sabbe

Délibération du Conseil municipal
et des plus Hauts Imposés.

Le sixième huit cent soixante onze,
 le sept Décembre, à huit heures
 du matin, le Conseil municipal, a réuni
 conformément à la circulaire de M. le Préfet
 en date du 15 Novembre dernier, des plus Hauts
 Imposés, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire.
 Présents M. M. Michaux, Sejeune, Sambat, Muron, Marcel

Baron, Maulard, Elis, Douville, Jacques et Sabbe Auguste.
 M. M. Labet Jan, Labet St. Séverin, Claude, Douville Auguste, Douville François, Labet Charles.
 Absents M. Maulard Auguste, Comité municipal, Michaux, fleg
 Ricard, Thuret, Douville J^{me} Jacques, sans faire connaître motif de leur absence.

Le Président donne lecture d'une
 lettre de M. le Préfet, annonçant que l'année
 portage des 20 millions accordés au département
 sur les contributions cédés par l'Assemblée

no 5.

L'an mil huit cent soixante-dix, le 16 octobre,
le conseil municipal de la commune de Evreux,
réuni sous la présidence de M. Le Maire, au lieu
ordinaire des séances,

Présents M. Le Maire, Labbé, Rouyer, Baron
Moulin, Douville, Baron. Beau, Masson, Marul.
Absents M. L.

Sur la requête faite par un corps pressions le
six du présent mois;

Considérant qu'il est justifié que cette requête et
toutes celles de même genre sous la commune se acci
ou aura à souffrir soient supportées par tous les
contribuables, et l'état ne s'en charge pas -

Délibéré:

Il sera dressé un état de ce qui a été ou sera
fourni et la valeur sera portée au budget de la
commune, sous forme d'impositions extraordinaires
au principal des 4 Contributions, pour être
réparties aux ayants droit.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an
ci-dessus et ont les membres présents signés après
lecture faite

Maire
Labbé
Rouyer
Maffroy
Lejeune
Douville
Beau
Moulin
Masson
Marul

Contribution
1711, 45

Page

L'an mil huit cent soixante-seize le 3 Janvier
le Conseil municipal de la Commune s'en réunit au lieu
ordinaire des séances

Présents M^lle Huisant, Labbé, Baron, Houlard, Masson,
Rouyer, Huan.

Absents M^lle Ligeux, Karal, Douville, Tardif
Commissaire les motifs de leur absence

M^lle le Préfet ayant fait connaître aux membres
présents que le motif de la réunion était la nomination
d'une Commission des quatre membres, chargés
d'examiner les dépenses occasionnées par le séjour
des Prussiens dans la Commune, il a été décidé
que chaque habitant dressera un état des dépenses
par lui faites et que la Commission composée
de M^lle Labbé, Rouyer, Masson et Houlard se réunira
régulièrement pour l'examen des dits états

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdit
et ont les membres présents signés après lecture faite

Masson Houlard Rouyer Labbé
Huisant Huan

L'an mil huit cent soixante-seize,
le 22 février, le Conseil municipal de la Commune
de Cravant s'en réunit extraordinairement sous la
présidence de M^lle Huisant

Présents M^lle Labbé, Rouyer, Masson, Douville,
Ligeux, Huan, Karal, Baron, Houlard

Absents M^lle

rien

après conformement à la loi des plus forts
contribuables et après nommes, savoir :

M^lle Lemoine Claude, Lemoine Augustin, Jaisot

Cadot, Cadot Charles, Marval, Douville, Duru, l'abbé marquis
No 16 Douville p. 10 et Douville

plus forts contributeurs ne se sont pas presents quoique
regulierement convoques.

Honorer les presens a ensuite donne connaissance
aux membres presens de l'objet de la reunion en leur
faisant lecture de la lettre des No 16 les ~~de~~ de Douville
en vertu de laquelle la commune de Crasmeville s'engage
huit cent francs verser sans delai la somme de ~~1000~~ roubles
par l'autorite militaire allemande pour les 12^e et 13^e
des contributions directes du mois de novembre 1870

Decembre 1870
Janvier 1871
10/8/03

Quisant aux moyens d'acquitter cette somme,
les conseils et les plus imposes decide que il sera fait
un emprunt de la dite somme et autorise M. le
Maire a les contracter moyennant un interet de
5 pour 100 par an. Sur les 12^e et 13^e des autres
mois de qui ne tarderont peut etre pas a des réclamés
par la meme autorite. M. le Maire est autorise a
emprunter sans qu'il soit necessaire d'une nouvelle
deliberation, en ce lui demandant tous processions
sont et delibere en faisant les 12^e et 13^e mois et
au susdit et ont les membres presens signés
au registre apres lecture

Charles Duru, Lejeune, Bouillon,
Maffroy, Rouyer, Douville,
L'abbé, Marval, Duru,
Cadot, Douville,
Marcel, Cadot, Duru,
Auguste Lenoire, l'abbé

Premier feuillet
Leon Riffard

Le présent registre contenant deux cent trente quatre feuillets et destiné à l'inscription des délibérations du Conseil municipal de la Commune de Crasins a été coté et paraphé par nous, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mantos.

Mantos, le 11 Octobre 1871.



Leon Riffard

Session de Novembre

N^o 1

L'an mil huit soixante onze, le vingt-deux Novembre, à onze heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni pour la session ordinaire de Novembre sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents M. M. Michaux, maire, Leger, Lambert, Huron, Douville, Jaquard, Marcel, Baron, Moulard, Eli et Moulard, au Absent, M. Lablet, sans faire connaître le motif de son absence.

M. Moulard Eli a été nommé secrétaire.

M. le Maire donne lecture de la circulaire de M. le Préfet en date du 31 Octobre dernier, par laquelle il invite M. M. les maires et les

nationales le canton de Rommère est compris
pour une somme de 111.648^{fr} et la commune
de Crauent pour 1276^{fr}.

Il invite en conséquence M. le maire
de la réunion à procéder au partage de ladite somme.

Le Conseil et le plus Hauts Juges :

Attendu 1^o que la commune de Crauent
a réclamé, tant pour les réquisitions que pour
la nourriture et le logement des troupes et les
contributions payées aux allemands une
somme de 30.394^{fr} 83. 9^o que M. le Préfet
annonce dans sa circulaire que la commission
du Conseil général a décidé que : Les Juges
dont le remboursement a dû être ou sera fait
en exécution de l'art. 5 de la loi du 6^o mai
peuvent nécessairement être compris dans la
répartition de l'indemnité actuelle que les
troupes d'occupation, de nourriture et de logement
des troupes ennemies ne doivent pas non plus
entrer dans le partage à faire ;

Qu'il y a par conséquent et ne reste à
s'occuper que des réquisitions en nature faits
au compte de la commune et des voyages
considérés par elle.

Considérant : Que l'indemnité actuelle
est spécialement accordée pour permettre
à l'agriculture, à l'industrie et au commerce
de reprendre leurs travaux et qu'ainsi il
est rationnel de payer d'abord intégralement
les bestiaux et les marchandises fournis au
compte de la commune.

Délibération au Conseil municipal.

N° 4

L'an mil huit cent soixante deux,
le jour 18 janvier, à huit heures du matin,
le Conseil municipal s'est réuni sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Présents: M. M. Michaux, maire, Lejeune
Baron, Jambat, Marcel, J. Youville, Meulard ^{et Labbe}
Absents: M. M. Huon et Meulard aîné
sans faire connaître le motif de leur absence.

Le Conseil municipal:

Vu le Compte des opérations faites
par M. Michaux par suite de l'invasion
allemande,

Que ce compte s'élève en recette à 1183^f.

Et en dépenses à 1183^f.

Que par suite il ne se trouve avoir
aucun fonds entre ses mains.

Approuve le dit compte et déclare
M. Michaux quitte et déchargé envers
la commune.

Fait et délibéré à Cravent, le
jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil municipal,

Lejeune Baron, Marcel

Jambat, J. Youville, Meulard

Meulard Labbe